



Aperçu général

Rapport MED 2012

Vers une croissance verte en Méditerranée

Mise en œuvre de politiques
susceptibles d'accroître la productivité
des actifs naturels



BANQUE MONDIALE



Banque
européenne
d'investissement



© 2012 Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington, D.C. 20433, États-Unis
Téléphone : +1 202-473-1000
Site internet : www.worldbank.org

Le présent rapport a été élaboré par les services du Groupe de la Banque mondiale avec l'apport de contributions extérieures. Les résultats, interprétations et conclusions qui y sont présentés ne reflètent pas nécessairement les vues de la Banque mondiale, de ses administrateurs ou des pays qu'ils représentent.

La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données contenues dans cet ouvrage. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent ouvrage n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement que la Banque reconnaît ou accepte ces frontières.

Droits et Autorisations

Le contenu du présent rapport fait l'objet de droits d'auteur. La Banque mondiale encourage la diffusion de sa connaissance, ce rapport peut être reproduit, dans sa globalité ou partiellement, à des fins non commerciales si l'attribution de ce travail à la Banque mondiale est respectée.

Pour tout renseignement sur les droits et autorisations, y compris les droits dérivés, veuillez envoyer votre demande, par courrier, à l'adresse suivante : Office of the Publisher, The World Bank, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, U.S.A ; télécopie : +1 202-522-2422 ; courriel : pubrights@worldbank.org.

Production CMI : Lorraine Falconetti
Création graphique : Emmanuelle Dezanet pour Dynamic Creative, France
Impression : SuperPlan Impremium, France

Rapport MED 2012

Aperçu général

Vers une croissance verte en Méditerranée

Mise en œuvre de politiques
susceptibles d'accroître la productivité
des actifs naturels

Préface

La création d'emplois et la gestion des ressources naturelles sont deux des défis les plus complexes auxquels sont confrontés les pays méditerranéens. Depuis l'avènement du Printemps Arabe à l'aube de 2011, ces problèmes ont été exacerbés par une demande croissante pour une plus grande équité sociale et une réduction de la pauvreté.

La croissance verte propose une voie pour atteindre un développement durable grâce à l'accroissement de la productivité des actifs naturels tout en se prémunissant des conséquences sociales négatives de la détérioration de l'environnement. Autrement dit, freiner la détérioration de l'environnement peut à la fois améliorer le bien-être social et créer des opportunités d'emplois. Ce faisant, la croissance verte a la capacité de générer des co-bénéfices. Cette affirmation est valable pour l'ensemble des pays, mais particulièrement pour les pays Méditerranéens, où les actifs naturels tels que l'eau et les zones côtières sont depuis longtemps soumis à une forte pression. Sans une action rapide, cette pression augmentera, d'autant plus que le changement climatique accentue la rareté de l'eau et détériore la biodiversité.

En tant que facilitateur de dialogue entre acteurs locaux et internationaux, le Centre pour l'Intégration en Méditerranée peut œuvrer à la transition vers une croissance verte dans la région, en assurant la promotion d'études qui révèlent où des co-bénéfices ont déjà été obtenus et comment de meilleures pratiques dans le domaine de la croissance verte peuvent être reproduites ou adaptées dans les pays voisins.

Le *Rapport MED 2012 « Vers une Croissance Verte en Méditerranée »* est le produit d'une démarche collaborative et consultative au cours de laquelle des décideurs politiques nationaux, des partenaires, des experts, et des acteurs privés ont été invités à partager leurs expériences et leurs attentes face aux problématiques et enjeux de la région. La nécessité de discuter de ces problématiques dans un rapport public a été confirmée par des décideurs publics et privés lors de consultations nationales et régionales. S'attaquer au défi multidimensionnel de la croissance dans le contexte d'un environnement naturel vulnérable requiert coopération, coordination, et un train cohérent et complet de mesures.

L'objectif de ce rapport est de présenter aux des décideurs politiques des options de développement économique durable, ainsi que de démontrer, sur la base de récentes expériences dans des pays méditerranéens, que la croissance verte a une capacité significative de créer des emplois et de promouvoir la cohésion sociale. En ciblant quelques secteurs spécifiques, le *Rapport MED 2012* propose des pistes prometteuses vers un développement économique durable dans la région. L'équipe du rapport a pour ambition d'ouvrir le débat et de susciter un programme d'actions pour répondre aux problèmes environnementaux. Nous avons de véritables opportunités pour dessiner notre futur, mais nous devons prendre une autre voie que celle que nous avons suivie jusqu'à présent, et nous devons le faire dès maintenant.

*Mats Karlsson, Directeur
Centre pour l'Intégration en Méditerranée*

Remerciements

Le *Rapport MED 2012*, une publication du Centre pour l'Intégration en Méditerranée (CMI), a été réalisé par un consortium dirigé par la Banque mondiale en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI), le Plan Bleu (PNUE/PAM Centre d'Activités Régionales), et le Forum Euro-Méditerranéen des Instituts de Sciences Economiques (FEMISE). Avec l'objectif de collecter des données solides, le consortium a organisé une série de consultations nationales et régionales afin d'identifier des études de cas et de profiter de l'expérience des acteurs sur les questions environnementales et de croissance dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée. L'équipe a grandement bénéficié d'un large éventail de commentaires et de conseils d'environ 300 décideurs politiques, experts et universitaires qui ont participé aux consultations et rejoint une communauté virtuelle créée pour le processus de consultation. Parce qu'il fait le tour d'expériences locales, le rapport est fondé sur les bonnes pratiques en Méditerranée.

La préparation du rapport a été coordonnée par une équipe dirigée par Gilles Pipien, spécialiste senior de l'environnement (Banque mondiale), avec Jean-Pascal Bassino, économiste senior (consultant de la Banque mondiale), et Frédéric Blanc, économiste senior (FEMISE). Le processus s'est déroulé sous la direction générale de Mats Karlsson, directeur du CMI, Junaid Ahmad, directeur de secteur (BM/MNSSD), et Luis Constantino et Hoonae Kim, directeurs de secteur (BM/MNSSD). Des contributions ont été reçues de Hala Abou-Ali, Slimane Bedrani, Julien Hanoteau (consultants FEMISE), et Kostas Tsakas (FEMISE), Sara Fernandez, Hugues Ravenel, Nathalie Rousset, et Didier Sauzade (Plan Bleu) ; Hynd Bouhia, Marion Dovis, Charlotte de Fontaubert, Yusuf Kocoglu, Thomas Lagoarde-Segot, Anil Markandya, et Jean-Louis Weber (consultants de la Banque mondiale). L'équipe a également apprécié les commentaires reçus du Comité de lecture de la Banque mondiale : Dan Biller, Milan Brahmhatt, Hocine Chalal, Marianne Fay, Caroline Freund, Glenn-Marie Lange, et Michael Toman. Le rapport a été édité par Steven Kennedy (consultant de la Banque mondiale).

L'équipe du *Rapport MED 2012* tient à remercier pour leurs précieux commentaires et contributions les membres du comité de pilotage et des experts consultés à différentes étapes du processus : Nathalie Abu-Ata (Banque mondiale), Kulsum Ahmed (Banque mondiale), Christian Averous (Plan Bleu), Peter Carter (BEI), Nathalie Girouard (OCDE), Stéphane Hallegatte (Banque mondiale), Kirk Hamilton (Banque mondiale), Alexander Kremer (Banque mondiale), Thierry Latreille (AFD), Myriam Linster (OCDE), Sergio Margulis (Banque mondiale), Daniel Ottolenghi (BEI), Valérie Reboud et Dominique Rojat (AFD), Armin Riess (BEI), Jocelyne Vauquelin (AFD), et Xavier Vincent (Banque mondiale).

L'équipe tient à souligner la contribution spécifique des membres d'un groupe de travail de la société civile qui ont fourni des recommandations : Helmy Abouleish (Égypte), Nadia Abu Yahia Lawton (Jordanie), Christian Averous (France), Siham Ayouch (Maroc), Slimane Bedrani (Algérie), Alaa Ezz (Égypte), Iacovos Gkanoulis (Grèce), Wafik Grais (Égypte), Jelena Knezevic (Monténégro), Rida Lamrini (Maroc), Beti Minkin (Turquie), Rafik Missaoui (Tunisie), Roby Nathanson (Israël), Aldo Ravazzi Douvan (Italie), Mohammed Salem (Cisjordanie), et Sibel Sezer Eralp (Turquie).

A propos des partenaires

Créé en 2009, le CMI est une plate-forme multi-partenariale administrée par la Banque mondiale pour mener des programmes et activités visant à encourager la réflexion prospective pour la région méditerranéenne. Le CMI s'efforce d'agir comme un médiateur entre les parties prenantes de la région, contribuant à un dialogue constructif dans lequel les connaissances, l'expérience et les solutions liées aux problèmes communs sont identifiés et discutés. Le *Rapport MED 2012* est le fruit du cluster Environnement et Eau du CMI. Le rapport a bénéficié des informations fournies par les experts de la Banque mondiale et des consultants impliqués dans le cluster Environnement et Eau, ainsi que d'autres programmes du CMI. L'équipe tient particulièrement à remercier ses collègues du CMI pour leur soutien constant et leur assistance, en particulier Soumia Driouch et Salomé Dufour.

L'Agence Française de Développement (AFD) est un établissement public au cœur de dispositif français de coopération. Ses missions sont de réduire la pauvreté et les inégalités, de promouvoir une croissance économique durable, et de protéger les biens publics mondiaux qui profitent à toute l'humanité. Cette dernière mission englobe la lutte contre le changement climatique et les pandémies, la préservation de la biodiversité, la promotion de la responsabilité sociale et environnementale, ainsi que l'aide aux pays fragilisés par des conflits, des guerres ou des catastrophes naturelles.

La Banque européenne d'investissement (BEI) est l'institution financière de l'Union européenne. Ses actionnaires sont les 27 États membres de l'Union, qui fournissent son capital. Le rôle de la BEI est de fournir des financements à long terme pour l'appui de projets d'investissement. En dehors de l'UE, la BEI est active dans plus de 150 pays, y compris dans les pays partenaires méditerranéens ; elle travaille à la mise en œuvre du pilier financier de la coopération extérieure de l'UE et des politiques de développement (développement du secteur privé, développement des infrastructures, la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la durabilité environnementale).

Le Plan Bleu, une organisation non gouvernementale française, est un partenaire de la coopération régionale de l'environnement dans le cadre du Plan d'Action Méditerranéen du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PAM/PNUE). Le Plan Bleu produit des informations et des connaissances visant à alerter les décideurs et autres parties prenantes des risques environnementaux et des questions de développement durable en Méditerranée et à façonner les futurs scénarios pour guider la prise de décision.

Le FEMISE est un réseau euro-méditerranéen depuis 1997 et formellement créé en 2005. Les membres du réseau comprennent plus de 90 centres de recherche en économie, représentant les 37 partenaires de la Déclaration de Barcelone. Le FEMISE est coordonné conjointement par l'Institut de la Méditerranée (France) et l'Economic Research Forum (Égypte). Son objectif est de produire et de diffuser des recommandations fondées sur des recherches sur les questions économiques et sociales dans la région méditerranéenne.

Objectifs, messages et résumé des chapitres

Le lien entre l'environnement et l'économie est au cœur des enjeux auxquels sont confrontés les pays méditerranéens. En intégrant l'environnement aux politiques économiques, et en œuvrant en faveur de la croissance verte au niveau national et régional, les pays seront à même de progresser en matière de croissance économique, de création d'emplois, d'équité sociale et de gestion durable des ressources naturelles. Une transition vers une croissance verte nécessite cependant la mise en œuvre d'un ensemble de politiques adéquates et d'un partenariat étroit entre acteurs publics et privés.

Les politiques destinées à protéger l'environnement (« politiques vertes ») sont susceptibles de générer des gains économiques et sociaux largement partagés (« co-bénéfices »), notamment lorsqu'elles sont combinées à des mesures complémentaires qui s'attaquent à d'autres dysfonctionnements structurels de l'économie. La prise en compte des considérations environnementales dans l'élaboration de stratégies sectorielles et intersectorielles permet d'améliorer la performance économique et la qualité de vie. Toutefois, tout le monde ne sortira pas gagnant d'un tel processus. Une stratégie de croissance verte équitable est celle qui met l'accent sur les politiques dont les bénéfices sont largement supérieurs aux coûts.

Tel est le message du *Rapport MED 2012*, fruit (i) d'une vaste démarche de consultation auprès d'experts et de parties concernées des pays de l'Est, du Sud et du Nord de la Méditerranée, et (ii) d'une analyse documentaire approfondie.

Objectifs

Le *Rapport MED 2012* se penche sur des exemples de réussite en région méditerranéenne mettant en évidence le rendement social obtenu par l'intégration de l'environnement au développement dans la région, et informe de ce fait les décideurs sur les arbitrages pour identifier les investissements et politiques les plus à même de favoriser la croissance verte. Ainsi a-t-il pour objectif de lancer le débat sur les politiques et investissements et leur juste combinaison susceptible de maximiser les bénéfices des politiques vertes. Le *Rapport MED 2012* comporte une évaluation des priorités et des atouts nationaux en matière d'action environnementale.

En coopération avec les pays bénéficiaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée et les partenaires clefs, le CMI a mis en œuvre un nouveau programme – le programme Environnement et Eau – dont le *Rapport MED 2012* constitue une composante. Le programme Environnement et Eau a pour objectif global de favoriser, autour d'une vision partagée, l'intégration des enjeux environnementaux dans les stratégies de développement économique des pays méditerranéens¹.

Messages-clés et recommandations

Les arguments en faveur de la croissance verte en Méditerranée

1. Une demande croissante se manifeste dans les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) pour un nouveau paradigme de croissance et développement (Galal 2011). La croissance verte fournit l'opportunité de favoriser simultanément la croissance économique, la création d'emploi et l'équité sociale. Une stratégie politique reposant sur la croissance verte pourrait contribuer à la réalisation de ces objectifs de développement dans les PSEM en améliorant la productivité des actifs naturels et autres facteurs de production, tout en réduisant les externalités négatives de la dégradation de l'environnement qui touchent de manière disproportionnée les ménages les plus pauvres et les couches les plus vulnérables de la population. Des politiques vertes appropriées sont susceptibles de générer des co-bénéfices immédiats. Associés à des gains directs et à long terme engendrés par une meilleure gestion environnementale, une création nette d'emplois et des gains de productivité peuvent être attendus, notamment lorsqu'elles sont accompagnées de mesures complémentaires qui s'attaquent aux dysfonctionnements structurels de l'économie.

2. Les politiques de croissance verte favorisent des processus de croissance plus efficaces dans l'usage des ressources, plus propres et plus résilients, sans pour autant les ralentir (Banque mondiale 2012). La dégradation environnementale appauvrit la qualité de vie dans la région et constitue une entrave à l'efficacité économique, à la création d'emplois et aux perspectives de croissance. En revanche, les politiques de croissance verte visent à favoriser le développement économique, l'équité sociale et l'inclusion, sans pour autant porter atteinte à l'environnement (Hallegatte et al. 2011). Les politiques de croissance verte peuvent être conçues dans l'objectif de maximiser à court terme ces gains, de sorte à compenser, dans la mesure du possible, les coûts initiaux associés au virage vert. Autrement dit, elles peuvent être faites de manière à gérer des arbitrages inévitables. Elles renforcent également la résilience aux chocs exogènes et peuvent s'avérer compatibles avec d'autres objectifs importants de la politique nationale.

1. Le Centre pour l'Intégration en Méditerranée (CMI) a été créé en 2009 par les gouvernements d'Égypte, France, Jordanie, Maroc et Tunisie, en association avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque mondiale. Le CMI a pour vocation de promouvoir le développement durable en facilitant l'accès aux connaissances. Le Centre a pour objectif clé d'examiner à travers différents programmes, les politiques vertes susceptibles d'optimiser le rendement économique aussi bien qu'environnemental, dont ce *Rapport MED 2012*.

3. Il est urgent d'agir pour associer les politiques économiques et environnementales, à la fois pour préserver la résilience de certains écosystèmes parmi les plus « productifs » dans la région, et pour inverser les effets de la dégradation en cours. Les répercussions d'un développement non durable sont particulièrement sévères en Méditerranée. Dans cette région, les conditions naturelles (notamment les pénuries d'eau chroniques) ont des retombées néfastes sur le bien-être et l'activité économique. L'écosystème unique mais vulnérable de la région assure les moyens de subsistance de millions d'habitants, non seulement grâce à la pêche, l'agriculture et les forêts, mais aussi grâce au nombre de touristes étrangers qu'il attire plus que toute autre région du monde. La dégradation de l'environnement constitue une menace pour des secteurs clés tels que le tourisme dont dépendent de nombreux pays de la région (Croitoru et Sarraf 2010 ; Larsen 2010). Le secteur du tourisme fournit un bon exemple du lien économie-environnement. Le tourisme est un élément clé de l'économie dans les PSEM. Les recettes touristiques représentent la majeure partie de l'excédent commercial de la région dans le secteur des services de l'ordre de \$ 22 milliards, compensant ainsi la moitié du déficit commercial de ces mêmes pays (FEMISE 2007). Toutefois, certains actifs naturels particulièrement précieux en Méditerranée sont menacés de dégradation irréversible qui pourrait avoir une incidence sur la prospérité économique actuelle et à venir et le bien-être des populations locales. Les zones côtières vierges favorables à des activités touristiques à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois sont en particulier menacées par des aménagements incontrôlés.

■ Défis et opportunités de co-bénéfices

4. Dans certains cas, les décideurs doivent faire des choix et des arbitrages difficiles entre objectifs économiques et objectifs environnementaux ; pour autant de réelles opportunités de co-bénéfices existent. Les politiques environnementales appropriées peuvent aider à résoudre certains problèmes économiques tels que la congestion urbaine, les problèmes de santé liés à la pollution de l'air et de l'eau et la faible productivité agricole. Toutefois, les politiques environnementales supposent également des arbitrages, notamment concernant l'horizon temporel (entre le court et le long terme). Et certains de ces compromis ne peuvent être entièrement compensés par les bénéfices connexes, et nécessitent de ce fait des choix difficiles de la part des décideurs. Le *Rapport MED 2012* identifie différentes sortes d'opportunités. Actuellement, les ressources naturelles telles que l'eau et l'énergie sont utilisées de manière inefficace, avec les coûts économiques et environnementaux que cela entraîne. Grâce à un usage plus éco-efficace des ressources, il est possible d'améliorer simultanément la situation économique, environnementale et celle de l'emploi. Augmenter cette efficacité nécessite de surmonter d'importants obstacles liés aux institutions et à l'économie politique, mais certains gains sont rapidement réalisables comme le montrent les exemples de réussite recensés dans le rapport.

5. Les opportunités de co-bénéfices peuvent être substantielles. Une bonne gestion des actifs naturels offre d'importantes opportunités en permettant à la fois de protéger l'environnement, créer des emplois et réduire les coûts d'exploitation. Par exemple, l'installation d'ici à 2030 d'enveloppes éco-énergétiques sur les nouveaux bâtiments (y compris l'isolation des toitures, murs et fenêtres) devrait réduire les coûts énergétique et les émissions de CO₂, mais aussi de créer près de 1,3 million d'emplois dans le bâtiment, la construction et les travaux d'entretien dans les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (Plan Bleu 2011). La réduction des fuites le long du réseau d'approvisionnement en eau, qui modère la surexploitation des aquifères, figure également parmi les mesures de gestion les plus efficaces, telles qu'identifiées dans une série d'études de cas (Plan Bleu 2010). Un meilleur accès à l'eau dans les zones urbaines ayant le plus faible taux d'approvisionnement en eau (moins de 50 litres par habitant par jour) est susceptible de générer des gains considérables pour l'environnement et la santé ; en Jordanie, le rapport avantages/coûts est de 2:1 (OMS/PNUF 2008). Enfin, la mise en œuvre de politiques destinées à moderniser la gestion des déchets et lutter contre la pollution de l'air et de l'eau pourra générer des résultats positifs avec un minimum d'efforts.

6. Dans le domaine de l'aménagement urbain, de la gestion des zones côtières, il est possible de faire face à d'importants arbitrages et gérer des effets redistributifs. La zone urbanisée empiète sur des terres fertiles d'ores et déjà rares et sur des zones côtières qui possèdent un fort potentiel pour le tourisme durable. Toutefois il est même là possible de générer des co-bénéfices grâce à l'adoption de mesures incitatives qui encouragent les opérateurs privés à adopter les comportements souhaités. À titre d'exemple, il est possible de taxer les plus-values foncières lors de l'attribution des droits d'aménagement, comme ce fut le cas dans le Schéma directeur d'Amman. Ce genre de taxes incite à réduire la dégradation de l'environnement tout en générant des fonds pour rendre plus verte Amman et préserver son patrimoine (Beauregard et Marpillero-Colomina 2011). Les effets d'agglomération dans les principales zones urbaines constituent des moteurs de croissance économique et de création d'emplois (Banque mondiale 2009a). Des politiques en faveur de la concentration peuvent prévenir ou atténuer les effets négatifs de l'urbanisation sur l'environnement tout en préservant la qualité de vie et la croissance économique.

7. Malgré de possibles pertes localisées d'emplois dans un premier temps, les politiques vertes peuvent aboutir à une création nette d'emplois, tout en préservant des emplois existants. L'impact net des politiques vertes sur l'emploi dépend du solde des créations et suppressions d'emplois. Il est possible de concevoir des politiques qui permettent de maximiser la création d'emplois et d'en minimiser la destruction, en mettant en place par exemple un cadre institutionnel solide favorable à la création d'emplois. L'expérience des pays développés indique que des réglementations et une fiscalité environnementales bien conçues n'ont pas nécessairement d'incidence négative sur la compétitivité et l'emploi ; elles sont même susceptibles d'entraîner des effets positifs. Des résultats empiriques confirment que les stratégies de croissance verte ont des effets contrastés sur l'emploi, dans le sens où elles génèrent parfois des

gains, mais également des défis, en particulier à court terme. Ces gains sont clairement mis en évidence dans deux récents rapports rédigés dans la région, un par le Forum Arabe pour l'Environnement et le Développement (AFED 2011) et l'autre par le Conseil Economique et Social du Royaume du Maroc (CESRM 2012). Dans le cadre de scénarios optimistes, de récentes études indiquent que les gains nets en termes d'emplois favorisés par la croissance verte pourraient atteindre 10 % des emplois à créer pour faire face à l'évolution démographique dans les PSEM (FEMISE 2011, PNUE 2011). Cependant, transformer des emplois potentiels en une création effective d'emplois requiert d'associer les politiques vertes à des mesures complémentaires qui s'attaquent aux autres dysfonctionnements structurels du marché du travail.

Le passage à l'économie verte et à la croissance verte

8. L'expérience des pays qui ont commencé à s'attaquer aux défis environnementaux doit être partagée de manière à mieux répondre aux défis communs à l'ensemble des pays méditerranéens. Fondée sur des indicateurs existants, une évaluation des atouts et des priorités nationales peut être réalisée sur les rives Sud et Nord de la Méditerranée, s'étendant de la réglementation des pesticides à la protection du milieu marin. Une évaluation plus précise peut être faite à partir des indicateurs spécialement conçus à cet effet (OCDE 2011, 2012). Dans la mesure où sont mises en évidence des priorités communes à toute la région méditerranéenne (notamment en matière de pollution atmosphérique et de gestion de l'eau), les expériences probantes pourront être reproduites et les pires pratiques évitées. Il convient également de signaler à l'intention des autorités publiques et des acteurs privés, les conséquences à long terme des subventions néfastes pour l'environnement et de la mauvaise gestion des zones côtières des pays du Nord de la Méditerranée, qui ont des incidences sur le tourisme et la pêche.

9. Sachant que toute stratégie de croissance verte fera inévitablement des gagnants et des perdants, des mécanismes de compensation sont nécessaires pour atténuer les bouleversements subis par certains secteurs négativement affectés et faciliter l'acceptabilité sociale du passage à des politiques vertes. Certains comportements d'exploitation de rentes bien établis sont largement responsables de la dégradation environnementale. Toutefois, les populations des PSEM ont clairement démontré leur volonté de modifier le statu quo. L'ampleur du soutien populaire représente une bonne opportunité, favorisant le passage à la croissance verte, à condition de mettre en place des moyens de minimiser l'opposition des éventuels perdants voire de les amener à envisager les gains à long terme et à soutenir les politiques vertes.

10. Certaines mesures pour amorcer la croissance verte ne nécessitent pas de nouvelles ressources financières. La suppression progressive des subventions préjudiciables à l'environnement, économiquement coûteuses et socialement régressives – telles que les subventions sur les combustibles – n'est pas une tâche aisée. Mais si de telles réformes pouvaient être mises

en œuvre, d'importants fonds publics seraient débloqués, ce qui est de bon augure pour des gouvernements en butte à des contraintes budgétaires. Il est possible d'amorcer ce changement sans porter atteinte aux pauvres grâce à la mise en place de mesures complémentaires comme les transferts directs. La réforme des subventions aux carburants pétroliers en Indonésie et en Iran illustre bien ce processus (FMI 2011a). De manière plus générale, les taxes écologiques, les mécanismes de marché, les normes et les réglementations sont autant d'outils qui ne nécessitent pas d'investissement initial spécifique.

11. Une coopération régionale et des partenariats entre les secteurs public et privé peuvent permettre de réunir des fonds supplémentaires nécessaires pour mettre en œuvre un programme complet de croissance verte. Les expériences décrites des études de cas évoquées dans le *Rapport MED 2012* démontrent que certains projets sont susceptibles d'être soutenus par des bailleurs de fonds multilatéraux ou bilatéraux, tandis que d'autres, comme la production d'énergies renouvelables, auront vocation à attirer les investisseurs privés, locaux ou étrangers. Il est par ailleurs possible d'apporter des fonds supplémentaires pour les grands projets de gestion des déchets solides municipaux et les initiatives en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, au moyen de mécanismes financiers innovants. Les opérateurs privés peuvent contribuer à cet effort, et en bénéficier, en utilisant les ressources naturelles de manière plus efficace.

Politiques et incitations pour atteindre les objectifs de croissance verte

12. Pour accélérer le passage à une croissance verte, il faudra mettre en place une combinaison de politiques qui se renforcent mutuellement, y compris des mécanismes de prix, des réglementations spécifiques, une fiscalité ciblée, des politiques industrielles et favorisant l'innovation, des investissements, des normes relatives aux produits et aux procédés, des écolabels et des campagnes de communication. Les mesures non liées au marché peuvent quant à elles renforcer l'efficacité des politiques tarifaires et pallier aux défaillances du marché et aux biais comportementaux qui empêchent parfois les prix d'influencer correctement le comportement du consommateur.

13. La question des prix, en particulier, est essentielle pour améliorer l'efficacité. Les politiques de croissance verte s'appuient normalement sur les prix pour assimiler les effets externes positifs et négatifs de l'utilisation des ressources naturelles. Attribuer un prix aux actifs naturels (notamment l'eau) est un moyen d'en améliorer la productivité et d'en éviter le gaspillage. De même, attribuer une valeur aux effets externes néfastes, particulièrement ceux induits par la consommation de combustibles fossiles, encourage les opérateurs privés à modifier leur comportement. La détermination des prix doit aussi tenir compte du coût social d'une activité donnée sur l'environnement, la santé et l'équité sociale. Les premières mesures à prendre pour fixer des prix corrects consistent à éliminer progressivement les subventions préjudiciables et à convertir les subventions ambiguës sous forme de transferts ciblés.

14. Un ensemble d'incitations économiques est nécessaire pour amener les producteurs et les consommateurs à adopter des comportements en accord avec une stratégie de croissance verte.

- Les incitations fiscales à l'investissement dans des équipements ayant une bonne efficacité énergétique permettraient de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de carbone, tout en permettant de préserver les ressources non renouvelables destinées à l'exportation (FMI 2011a). De telles incitations pourraient être financées par la réaffectation d'une partie des subventions à l'énergie de façon durable et politiquement possible. Des campagnes intensives de prise de conscience peuvent assurer un soutien du public, notamment en ce qui concerne les subventions à l'énergie et l'eau².
- L'usage d'instruments du marché pour l'allocation des ressources hydriques permettrait d'améliorer l'efficacité économique en octroyant une plus grande partie de cette ressource rare aux producteurs à même d'en accroître la productivité. Ces instruments doivent être associés à des mesures complémentaires pour veiller à épargner les populations défavorisées et ne pas imposer une charge trop lourde sur quelques secteurs économiques. De telles actions combinées requièrent une capacité institutionnelle ainsi qu'une volonté politique, puisque ceux qui ont eu un accès gratuit à la ressource devraient alors payer.
- Des comptes satellites pour l'énergie et l'eau inscrits dans le cadre de la comptabilité nationale (dont le programme de la Banque mondiale WAVES) fourniraient aux décideurs les informations utiles leur permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier les interventions prioritaires.
- Des réglementations strictes et appliquées, fondées sur le principe du pollueur-payeur sont à même de générer des fonds pour financer des actions de croissance verte susceptibles de produire des résultats concrets à court et à moyen terme. Il est en même temps nécessaire d'envisager des mesures complémentaires de soutien transitoire afin d'éviter un choc négatif pour le système économique.
- Des initiatives privées visant à inclure des pratiques environnementales dans l'évaluation des sociétés cotées – telles que l'indice de la gouvernance économique et sociale de la bourse égyptienne et le projet d'indice de durabilité de la bourse d'Istanbul – peuvent encourager la responsabilité sociale et environnementale des producteurs et des investisseurs.

- L'écobellisation figure parmi les incitations les plus innovantes permettant aux consommateurs d'exprimer leur souci de préservation de l'environnement en effectuant des achats éclairés. Grâce à la combinaison de l'écobellisation et de prêts bonifiés à la consommation, la Tunisie a réussi à encourager les consommateurs à se soucier d'efficacité énergétique (FEM 2009).

Identifier des priorités pour l'action

15. Les menaces qui pèsent sur la santé publique et le risque de dégradation irréversible de l'environnement constituent des priorités immédiates pour les autorités publiques, sachant que leurs actions auront un impact plus important si elles sont menées dans le cadre d'une stratégie plus large.

L'amélioration et la protection de la santé publique nécessitent une meilleure lutte contre la pollution de l'eau et une meilleure gestion des déchets solides. Un mélange d'instruments réglementaires et d'instruments du marché est nécessaire pour réduire le risque d'irréversibilité du fait d'un manque de volonté, de la gestion inadéquate des stocks halieutiques, des sols agricoles et des zones côtières (Steward 2004). Les priorités nationales dépendent des conditions locales et les priorités de développement sont différentes selon les PSEM. Le rapport peut aider à identifier les forces et les priorités en utilisant les indicateurs existants de l'action environnementale, à la fois à l'échelle régionale et nationale. Il peut aider à dessiner les programmes d'action nationaux verts qui répondent le mieux aux priorités nationales, aux conditions de développement, et aux facteurs locaux socio-économiques.

16. Les pays méditerranéens peuvent tirer profit de leurs caractéristiques communes pour identifier des priorités mutuellement avantageuses.

Des analyses environnementales nationales effectuées par la Banque mondiale (2004a, 2005, 2010a, 2011d) fournissent des informations sur l'Égypte, la Jordanie, le Liban et la Tunisie. Elles soulignent des similitudes en matière de priorités et de contraintes, même dans la diversité des conditions environnementales. Les objectifs sectoriels des politiques de croissance verte peuvent être classifiés comme indiqué à la Figure A, où l'axe des ordonnées représente l'étendue des synergies possibles dans la création de nouvelles activités économiques et de nouveaux emplois (création nette d'emplois) et l'axe des abscisses représente à sa gauche le risque d'irréversibilité ou « blocage », provoqué par les décisions actuelles, et à sa droite la possibilité de sortir des impasses sociales et politiques, souvent dues à l'inertie³. En appliquant le concept d'inertie, cette approche est cohérente avec celle développée dans le chapitre 7 du rapport de la Banque mondiale *Inclusive Green Growth ; The Pathway to Sustainable Development* (2012). L'efficacité énergétique dans

2. Tel que cela a été proposé lors du processus de consultation par la délégation du Ministère des Finances Égyptien.

3. Parmi les choix sociaux et économiques pouvant être considérés comme irréversibles (ou figés) figurent ceux qui touchent la biodiversité (l'extinction est irréversible), le climat (les molécules de CO² et de méthane restent longtemps dans l'atmosphère), les infrastructures et les habitations (les routes et les bâtiments sont des équipements à long terme ; les infrastructures de transport sont le moteur du développement des villes, dont la forme est quasiment irréversible) et les solutions technologiques (l'innovation et les investissements dans la R&D se concentrent généralement sur les technologies existantes et éprouvées). L'inertie est un concept connexe qui évoque la persistance des composantes comportementales, techniques et institutionnelles des systèmes socio-économiques — dont les habitudes de consommations, la durée de vie des infrastructures et d'autres aspects de l'environnement bâti, les modèles de financement et les institutions gouvernementales. Des politiques spécifiques centrées sur les secteurs à forte inertie sont nécessaires pour compléter les politiques à l'échelle de l'économie (Lecocq et al., 1998 ; Jaccard et Rivers 2007 ; Vogt-Schilb et Hallegatte, 2011).

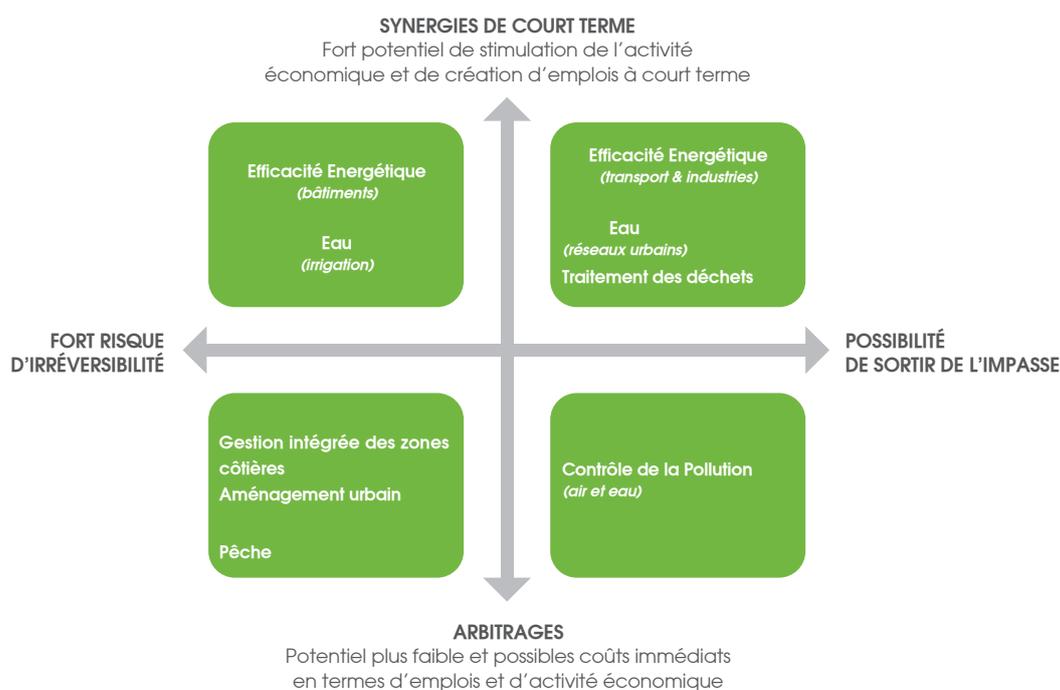
les bâtiments est considérée comme présentant un risque élevé d'irréversibilité dans la mesure où le remplacement des bâtiments après leur construction est lent. Vers la droite de l'axe, il est plus facile de s'attaquer aux inefficacités liées à l'utilisation de l'énergie dans le transport et l'industrie engendrant un coût économique, social et environnemental très élevé (et qui présentent ainsi de fortes synergies) car il est plus facile de moderniser ou de remplacer des équipements et d'innover pour économiser l'énergie que de moderniser ou remplacer un bâtiment (ou un habitat ou des espèces naturelles lorsqu'ils ont été détruits).

Dans la plupart des pays méditerranéens, les politiques destinées à accroître l'efficacité énergétique et hydrique peuvent permettre une création nette d'emplois. La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), l'aménagement urbain et la gestion durable de la pêche ont une propension plus faible à créer directement des emplois, mais figurent parmi les actions prio-

ritaires en raison du risque élevé de dégradation irréversible de l'environnement. Une planification urbaine judicieuse permet certes la création nette d'emplois en rendant les villes plus productives et plus attractives, mais au prix d'importants coûts d'opportunité liés à l'investissement dans les infrastructures, coûts d'opportunités qui sont au cœur des arbitrages nécessaires. Il est peu probable que les politiques de lutte contre la pollution de l'eau et de gestion des déchets créent de nombreux emplois, mais elles permettent d'importants gains en termes de bien-être avec un effet positif sur la productivité de la main d'œuvre.

Les politiques de croissance verte les plus prioritaires sont celles qui présentent le plus fort risque d'irréversibilité (c'est-à-dire les plus urgentes) et qui offrent les synergies les plus immédiates en termes de création d'emplois et de rentabilité. Ces deux critères se croisent dans le quart supérieur gauche de la figure.

◆ **Figure A** Typologie indicative des objectifs sectoriels des politiques vertes en Méditerranée : création d'emplois et risque d'irréversibilité



Recommandations

- Placer l'efficacité énergétique et hydrique en tête des priorités.
- Ajuster les prix de l'eau, de l'énergie et du foncier en s'assurant qu'ils reflètent les coûts sociaux et autres externalités de l'usage de la ressource.
- Réduire les subventions régressives pour accroître l'acceptabilité sociale d'une stratégie de croissance verte et accompagner cette démarche de mesures visant à annuler l'impact négatif pour les plus défavorisés.
- S'attaquer aux défaillances des marchés au moyen d'innovations institutionnelles, de réglementations adaptées, de l'écolabellisation et de politiques industrielles et d'innovation.
- Inciter les producteurs et les consommateurs à adopter des comportements susceptibles de réduire la pollution de l'eau et de l'air et améliorer la gestion des déchets.
- Etablir des objectifs à moyen terme en matière d'aménagement urbain, de gestion des zones côtières et des pêcheries.

- Engager une coopération au niveau régional pour échanger sur les meilleures pratiques et les savoir-faire. Une telle coopération devrait inclure un renforcement des capacités pour la mise en œuvre de comptabilités environnementales, notamment au niveau macro-économique.
- Exploiter les sources de financement innovantes comme le financement du carbone pour les nouveaux investissements. De même, des lignes de crédit économie verte pourraient être créées, ciblant en particulier les PME locales⁴.
- Mobiliser le secteur privé pour lui faire assumer une plus grande responsabilité environnementale et pour attirer des financements privés.

Le CMI, en coopération avec l'Office de Coopération Économique pour la Méditerranée et l'Orient (OCEMO), le Plan Bleu, le Forum Euro-Méditerranéen des Instituts de Sciences Economiques (FEMISE), et d'autres partenaires, ont mis en place un groupe de travail composé d'organisations d'experts de la société civile du Nord et du Sud de la Méditerranée, groupe qui a travaillé en parallèle au *Rapport MED 2012* pour développer des recommandations pour mettre en œuvre une économie verte en Méditerranée. Leurs recommandations (Working Group on Green Economy 2012) convergent avec celles présentées dans le chapitre 6 de ce présent rapport.

Appel à l'action

17. Mettre en place des stratégies nationales de croissance verte dans chaque pays permettra la mise en œuvre cohérente de politiques publiques adaptées à chaque situation locale. Ces stratégies nécessiteront un fort leadership national et seront plus susceptibles de porter leurs fruits si elles sont élaborées conjointement par l'ensemble des acteurs majeurs dans la société. Une des conditions préalables aux stratégies efficaces est un travail de diagnostic afin d'identifier les problèmes, les enjeux et les opportunités sur la base desquels les priorités seront retenues. Un suivi rigoureux devrait être mis en place pour permettre de publier les résultats, vérifier la mise en œuvre et l'adapter le cas échéant. La mise en œuvre d'une stratégie dépend fortement des capacités et compétences clés à développer – par exemple, la mise en place de programmes de formation visant des métiers clés. L'innovation technologique et sociale sera indispensable. L'implication des grandes entreprises et du secteur financier encouragera et soutiendra la prise de risques et l'innovation de la part des petites et moyennes entreprises. Des projets pilotes développés et mis en œuvre avec les citoyens concernés et des initiatives modèles dans les services publics pourront amorcer un mouvement qui croîtra de manière progressive mais soutenue. Le succès de la mise en œuvre devra être mesuré au niveau local. La tâche consistera à faire combiner la compétitivité accrue des entités infranationales avec l'évolution vers une économie verte efficiente.

18. Au niveau régional, il est temps d'aller au-delà du partage fructueux des expériences et d'inscrire la croissance verte dans un programme d'actions à l'échelle méditerranéenne.

L'échelle régionale est idéale pour les efforts intensifs qui seront nécessaires dans le cadre d'une intégration favorable au développement de la région méditerranéenne dans son intégralité. Si l'économie verte peut également être une économie efficace, alors les grandes politiques de la région méditerranéenne doivent être élaborées dans ce sens. Les politiques de croissance verte devraient être intégrées dans le processus de Deauville du G8, soutenu par l'Union pour la Méditerranée, et inscrites à l'ordre du jour des réunions des ministres des finances. Il y a dans la région les connaissances pertinentes, au sein des universités et organisations⁵. Une orientation possible serait de créer une plateforme méditerranéenne sur la croissance verte, ou dans un premier temps, de créer une section méditerranéenne sur la plateforme de dissémination de connaissance sur la croissance verte lancée récemment par la Banque mondiale en partenariat avec l'OCDE et le PNUE. Les mécanismes de délibération existants tels que la Commission Méditerranéenne du Développement Durable et la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable pourraient être redéployés ou renforcés afin de contribuer au processus de croissance verte. Les institutions financières ont l'habitude de jouer un rôle de coordination : elles pourraient donc collaborer afin de constituer des fonds d'investissement verts.

L'inscription de la croissance verte dans les politiques méditerranéennes est urgente, réalisable et nécessaire pour le développement des populations de la région.

Résumé des chapitres



Introduction : les arguments en faveur de la croissance verte en Méditerranée

La croissance verte et le contexte socio-économique en Méditerranée. Dans les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM), la demande s'est accrue en 2011 pour une réorientation des politiques en faveur d'un nouveau modèle social qui favorise la croissance économique, la création d'emplois et l'équité sociale (FEMISE 2011a). Une stratégie de croissance reposant sur les politiques vertes pourrait contribuer à

4. Tel que cela a été proposé par la délégation du Ministère des Finances Égyptien lors d'une consultation sur le rapport.

5. Les connaissances pertinentes sont abondamment représentées au sein du FEMISE, le Forum de Recherche Economique au Caire, le Centre Régional d'Activité du Plan d'Action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (CRA/PAM/PNUE), le Forum Arabe pour l'Environnement et le Développement (AFED), et d'autres organisations.

la réalisation de ces objectifs en améliorant l'efficacité et la productivité tout en réduisant les externalités environnementales négatives qui touchent de manière disproportionnée les ménages les plus pauvres et les couches les plus vulnérables de la population.

Le lien environnement-économie. Le lien entre l'environnement et l'économie est au cœur des enjeux auxquels sont confrontés tous les pays du bassin méditerranéen. Le niveau actuel de dégradation environnementale est insoutenable et inefficace. Il entrave de ce fait l'activité économique, la création d'emplois et la croissance de même qu'il détériore la qualité de vie, notamment en raison des menaces qui pèsent sur la santé publique. Les politiques de croissance verte favorisent des processus de croissance plus efficaces dans l'usage des ressources, plus propres et plus résistants, sans pour autant les ralentir, et contribuent ainsi à réaliser les objectifs de création d'emplois et d'équité sociale (Banque mondiale 2012).

Les risques de perte de résilience et d'irréversibilité. En vue d'intégrer l'environnement aux politiques économiques, il faut agir sans tarder pour éviter de plonger l'économie dans des formes de croissance non soutenables et causer des dommages irréversibles à l'environnement. Des mesures immédiates s'imposent en vue de préserver la résilience des écosystèmes productifs qui fournissent des services économiques essentiels. Si la notion de développement durable est effectivement importante pour toutes les régions du monde, tout retard en Méditerranée dans la lutte contre les menaces pour l'environnement aurait des répercussions particulièrement sévères, d'autant que les conditions naturelles (notamment les pénuries chroniques d'eau) ont d'ores et déjà une incidence négative sur l'activité économique et le bien-être des populations.

Trouver un juste équilibre entre gagnants et perdants. Bien que la dégradation de l'environnement entraîne un coût social qui l'emporte souvent sur les gains individuels cumulés, les acteurs économiques qui tirent profit de la dégradation de l'environnement sont réticents à accepter un changement de statu quo. Une meilleure reconnaissance de la valeur véritable des actifs environnementaux sera donc nécessaire pour assurer un usage optimal et durable de ces ressources. Différentes dispositions institutionnelles et outils existent pour pallier aux effets redistributifs, assurer une certaine équité sociale et dédommager ceux qui subiront des pertes en raison des mesures prises pour protéger les actifs environnementaux dans l'intérêt général.

■ Chapitre 1. Opportunités de co-bénéfices à court terme

Des études de cas portant sur l'efficacité énergétique, la lutte contre la pollution et la gestion des déchets solides indiquent que des gains économiques et des gains environnementaux associés (synergies ou co-bénéfices) sont réalisables à court terme. Ces gains sont possibles du fait de l'utilisation actuelle des ressources naturelles, qui est particulièrement inefficace, entraînant des coûts économiques évitables et une dégradation inutile de l'environnement. Les avancées possibles sont les suivantes :

Améliorer l'efficacité énergétique. L'accroissement de l'efficacité énergétique induit des retombées positives pour tous les secteurs. Au vu de l'urbanisation galopante dans les PSEM, la construction de bâtiments écologiques permettrait de bénéficier d'économies pérennes dans les dépenses énergétiques tout en améliorant la situation environnementale. Elle constitue par ailleurs une piste importante pour la création d'emplois. Par exemple, équiper les nouveaux bâtiments d'enveloppes d'une plus grande efficacité énergétique pourrait créer près de 1,3 million d'emplois d'ici 2030 (Plan Bleu 2011). Certes, une plus grande partie des intrants serait probablement importée, mais les emplois créés dans le domaine de l'installation et l'entretien seront, en grande majorité, pourvus localement.

Améliorer la santé publique à travers la lutte contre la pollution de l'eau et de l'air. L'urbanisation croissante aggrave les effets néfastes de la pollution de l'eau et de l'air sur la santé humaine. La pollution de l'eau est particulièrement alarmante dans les pays méditerranéens où elle engendre des pénuries chroniques et un approvisionnement intermittent des ménages, des industries et des exploitations agricoles. Les problèmes de santé associés à la pollution de l'air dans les PSEM sont quant à eux essentiellement liés aux émissions dues aux transports et aux installations industrielles, comme c'est le cas dans les pays développés. La réduction de la pollution de l'air et de l'eau n'impliquera certes pas la création de très nombreux emplois. Toutefois, elle permettra d'augmenter la productivité de la main-d'œuvre et aussi de protéger la santé publique, ce qui réduira les dépenses en soins de santé et augmentera de ce fait la demande potentielle pour d'autres biens et services qui contribuent au bien-être individuel et social.

Améliorer la gestion des déchets solides. En raison de la croissance démographique, de l'industrialisation et de l'urbanisation tendancielle, les estimations prévoient une augmentation de la production de déchets de l'ordre de 50 % au cours des 15 prochaines années dans les PSEM (Sherif 2010). Une grande partie de ces déchets contiendra des ressources valorisables. Pour gérer cette hausse prévisible, les municipalités devront moderniser leurs systèmes de gestion des déchets. Différentes stratégies sont aujourd'hui à l'étude dans les PSEM pour améliorer les taux de récupération et disposer de nouvelles sources financières, notamment au moyen du Mécanisme de Développement Propre (MDP) et la facturation des services. Dans le même temps, la valorisation des déchets par compostage permettrait de générer une valeur ajoutée supplémentaire (SWEEP-Net 2010).

■ Chapitre 2. Maximiser la productivité des actifs naturels tout en gérant les arbitrages

Les décideurs sont confrontés à des choix et des arbitrages difficiles dans la gestion des ressources en eau douce, dans la gestion des zones côtières, dans le domaine de l'aménagement urbain et dans la gestion des stocks halieutiques. Néanmoins, il est possible d'accroître la productivité des actifs naturels tout en répondant aux impératifs du développement durable.

La gestion durable des ressources en eau. Dans l'ensemble de la région, les producteurs agricoles font face à des pénuries d'eau et ce stress hydrique touche même par endroits les ménages, le tourisme et l'industrie. Améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans le secteur agricole qui en consomme plus que tout autre secteur, doit permettre d'accroître la production et la valeur ajoutée (et, de ce fait, la sécurité alimentaire) tout en libérant des quantités d'eau pour d'autres secteurs plus productifs. Les technologies permettant d'améliorer l'efficacité de l'eau, telles que l'irrigation au goutte à goutte et les biocarburants issus produits dérivés agricoles, sont facilement accessibles et peu coûteuses. Leur usage à plus grande échelle profiterait aux producteurs et aux consommateurs en réduisant les coûts et en augmentant la compétitivité internationale des entreprises locales, ce qui favorise naturellement la croissance économique et l'emploi.

La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). L'urbanisation croissante dans les PSEM est à la fois vecteur et conséquence du développement économique (Banque mondiale 2009). Mais elle a aussi pour effet de concentrer la population dans une zone côtière étroite et de plus en plus surpeuplée. De ce fait, la zone urbaine empiète sur des terres fertiles déjà rares dans de nombreux pays. Le rythme actuel de l'urbanisation et de la dégradation du littoral implique qu'une intervention retardée entraînera des coûts supplémentaires et des changements irréversibles. Une meilleure gestion des zones côtières au moyen de la GIZC – une méthode qui assure une utilisation durable des ressources côtières – aiderait à maximiser les services rendus par les écosystèmes et les revenus du tourisme durable. Pour trouver le bon équilibre entre protection de l'environnement et développement économique et social, sans priver les populations des bénéfices économiques issus des effets d'agglomération, il est nécessaire de quantifier les coûts et les bénéfices que les mesures prises engendreraient. Cela permettrait ainsi d'évaluer individuellement les différents projets destinés à la protection ou à l'aménagement du littoral.

Une urbanisation durable. L'actuelle pression démographique dans les PSEM, couplée à la dégradation de l'environnement, oblige à revoir les approches traditionnelles en matière d'aménagement urbain, de façon à ne plus dissocier les plans d'aménagement du territoire des politiques environnementales et des programmes de soutien à la croissance. Outre la croissance démographique, l'exode rural et le chômage viennent encore aggraver les défis qui pèsent sur les zones urbaines. Néanmoins, des expériences probantes du monde entier en matière d'urbanisme soucieux de l'environnement indiquent que les PSEM peuvent eux aussi mettre en place les conditions d'une croissance urbaine inclusive, durable et efficace dans l'utilisation des ressources.

La coopération pour une pêche durable. Des décennies de mauvaise gestion du littoral et des stocks halieutiques sur les rives Nord de la Méditerranée fournissent des enseignements aux décideurs sur la rive Sud, qui leur permettent d'envisager une approche plus durable. La surpêche en Méditerranée orientale et méridionale est moins importante qu'en Méditerranée septentrionale, mais certains stocks sont déjà en danger, rendant indispensable d'intervenir immédiatement pour éviter des pertes économiques et environnementales irréversibles. La préservation des actifs naturels

menacés contribue à la préservation des écosystèmes, et de ce fait le maintien d'emplois et de revenus des ménages à faible niveau de vie. Il apparaît alors nécessaire de réduire la flotte dans l'objectif de protéger la pêche artisanale et les populations côtières qui en dépendent. Pour cela, il est souhaitable d'envisager des systèmes de gestion différenciés : un premier pour les flottes industrielles (où l'ajustement des capacités et l'efficacité économique doivent primer) et un second pour les flottes artisanales des populations côtières (où le système doit se centrer sur des objectifs sociaux).

Chapitre 3. Action environnementale et création d'emplois

Au cours des deux prochaines décennies, de 30 à 40 millions de nouveaux emplois devront être créés pour maintenir le taux d'emploi actuel dans les PSEM. Il en faudrait encore davantage pour approcher le plein emploi. La mise en place de mesures réduisant la dégradation de l'environnement et valorisant les actifs naturels peut potentiellement créer, au niveau national, plus d'emplois qu'elle n'en détruit.

Un contexte démographique tendu et un faible taux de création d'emplois. Les pays méditerranéens ont besoin de créer des millions d'emplois nouveaux, dès aujourd'hui et dans les années à venir. Dans les PSEM, près de 30 % de la population a moins de 15 ans. Ainsi, au cours des deux prochaines décennies, plus de 80 % des nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi dans la région euro-méditerranéenne habiteront sur la rive Sud de la Méditerranée. Sans création massive d'emplois, c'est bien la stabilité sociale qui sera menacée.

L'impact des politiques vertes sur l'activité économique et l'emploi. La croissance verte permet la création d'emplois mais elle en supprime aussi. Par exemple, les gains enregistrés dans le secteur des énergies renouvelables s'accompagneraient probablement de pertes dans les industries pétrochimiques. Il s'agit donc de faire en sorte que la création d'emplois l'emporte sur la suppression d'emplois, notamment par des mesures pour réduire les coûts relatifs de la main d'œuvre par rapport aux actifs naturels (en valorisant ces derniers), mais également des politiques efficaces pour renforcer les compétences de la main d'œuvre. Les emplois à faible productivité permettent certes de lutter contre le chômage, mais les emplois hautement productifs stimulent davantage la croissance économique à long terme. Les politiques nationales doivent ainsi mettre en place les incitations induisant un rééquilibrage progressif entre emplois qualifiés et non qualifiés, adapté aux conditions de chaque pays.

L'emploi et les politiques vertes : ni mythe ni dividende systématique. Le coût de la dégradation de l'environnement dans les PSEM est estimé à près de 3-6 % de leur Produit Intérieur Brut (PIB) moyen chaque année (Croitorou et Sarraf 2010 ; Larsen 2010 ; UE 2011). Éviter de telles pertes au moyen de politiques qui réduisent les effets négatifs sur l'environnement permettrait de stimuler les activités économiques. Bien que la lutte contre la dégradation environnementale ne soit pas une solution miracle pour réduire le chômage, un effet positif est toutefois possible si ces politiques sont conçues de façon adéquate. Le Forum Arabe pour l'Environnement et le

Développement (AFED) soutient qu'en combinant efficacement les politiques publiques, les approches innovantes, les modèles économiques et les opportunités d'investissement vert, il est possible d'engendrer des gains importants en termes de création d'emplois et de gains économiques (AFED 2011).

Estimations provisoires des créations brutes et nettes d'emplois. Les premiers résultats présentés par le Conseil Economique et Social du Royaume du Maroc (CESRM 2012) montrent que le Maroc pourra créer environ 100 000 nouveaux emplois d'ici à 2030 dans quatre secteurs concernés par les politiques vertes : les énergies renouvelables ; l'efficacité énergétique ; la gestion des eaux usées et des effluents liquides et la gestion des déchets solides urbains. Une étude macroéconomique récente portant sur plusieurs pays méditerranéens (FEMISE 2011b) indique que le gain net en emplois créés grâce à la croissance verte pourrait atteindre 10 % de l'ensemble des nouveaux emplois nécessaires à la région sur les dix prochaines années. Une approche verte est certes recommandée, mais son efficacité dépendra toutefois de chaque mesure politique adoptée dans le cadre de cette transition. Parmi les conditions préalables à la création effective d'emplois, il est notamment nécessaire d'articuler les politiques vertes à d'autres mesures complémentaires qui s'attaquent aux dysfonctionnements structurels du marché du travail.

■ Chapitre 4. « Doing green » : suivre les progrès en matière d'environnement et identifier les points forts et les priorités d'actions

Un élément clé dans l'élaboration de politiques vertes efficaces consiste à améliorer le suivi de l'action environnementale. La collecte de nombreux indicateurs de progrès et la création de « comptes nationaux verts » permettent de mieux informer les décideurs en charge d'établir les priorités nationales et locales.

Des indicateurs de l'action environnementale dans les pays méditerranéens. Le meilleur moyen d'identifier les priorités consiste à suivre l'évolution des actifs environnementaux, les impacts des activités économiques et l'efficacité des mesures de prévention ou de lutte contre la dégradation de l'environnement. Ces données renseignent les décideurs sur les axes de progrès et les objectifs raisonnables, tout en permettant à la communauté d'identifier les bonnes pratiques. Les progrès environnementaux peuvent ainsi être évalués, au niveau national et infranational, au moyen d'un cadre conçu par l'OCDE (2011) qui repose sur des indicateurs relatifs à la productivité des ressources naturelles, le stock d'actifs naturels, la qualité de vie environnementale, les opportunités économiques et les réponses politiques.

Recourir à une analyse multicritères pour identifier les atouts et les priorités. L'évaluation de la performance environnementale peut s'effectuer selon une méthode multicritères qui classe chaque pays à l'aide d'une série d'indicateurs. Le *Rapport MED 2012* propose une revue des indicateurs disponibles sur les performances environnementales liées aux politiques en place, en mettant l'accent sur une série de données couvrant la plupart des pays méditerranéens.

La base de données constituée par les auteurs – l'Indice de Performance Environnementale (EPI 2010) – permet de disposer de 25 indicateurs, que l'on peut différencier entre ceux relatifs aux richesses naturelles et à l'état de l'environnement, et ceux relatifs aux politiques publiques et à l'action environnementale. Sur la base d'une analyse multicritères utilisant cette répartition des 25 indicateurs, on observe que malgré de grandes différences en matière de protection de l'environnement entre les différents pays, des faiblesses semblables se manifestent dans l'ensemble de la région méditerranéenne, notamment dans le domaine de la pollution de l'air et la gestion de l'eau, identifiant ainsi les domaines d'actions prioritaires.

Evaluer au niveau infranational la diversité des progrès environnementaux. Du fait de la grande diversité des conditions socioéconomiques et naturelles au sein d'un même pays méditerranéen, il est également opportun de construire à un niveau infranational des indicateurs sur l'état de l'environnement et les mesures prises et d'en analyser les évolutions. Plusieurs indicateurs particulièrement adaptés au contexte méditerranéen, révèlent en effet de grandes disparités d'une région à l'autre dans un même pays ainsi que d'un pays à l'autre. Pour identifier les domaines susceptibles de générer d'importants gains sociaux, il est nécessaire de prendre en compte les contraintes naturelles et les conditions socioéconomiques qui entravent ou facilitent la mise en œuvre de politiques économiques liées à l'environnement.

« Des comptes nationaux verts » pour les pays méditerranéens. Une comptabilité nationale verte est un excellent moyen d'informer les décideurs et d'autres parties prenantes sur le niveau et l'efficacité des efforts environnementaux d'un pays. Vu le niveau actuel de stress hydrique observé dans la plupart des régions, la création de « comptes satellites de l'eau » dans un cadre national cohérent, constitue l'une des mesures les plus utiles à retenir. De même, comme l'amélioration de l'efficacité énergétique promet des gains économiques et environnementaux en synergie, des « comptes satellites de l'énergie » sont également importants.

■ Chapitre 5. Outils pour l'action environnementale et la croissance verte

L'étape critique pour le passage à la croissance verte (ou plus verte) consiste à mettre en œuvre des outils efficaces en faveur de l'action environnementale — en particulier des réformes fiscales, des instruments du marché et des incitations à la responsabilité environnementale. Les réussites et les meilleures pratiques recensées en Méditerranée peuvent être reproduites ou adaptées en fonction de différentes conditions socioéconomiques et environnementales.

Promouvoir l'équité sociale et la croissance économique au moyen de réformes fiscales à portée environnementale. Une partie des ressources financières qui seront nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de croissance verte peuvent être mobilisées par la réaffectation des dépenses publiques et l'introduction de réformes fiscales pro-environnementales. En particulier, la suppression des subventions aux combustibles, qui n'est pas forcément simple à mettre en place, introduit pourtant les incitations permettant de motiver les

comportements verts des producteurs et les consommateurs et de stimuler la croissance économique et la création d'emplois grâce à l'efficacité énergétique. Les expériences récentes en Indonésie, en Iran et en Jordanie indiquent que la suppression de telles subventions peut même recueillir l'adhésion des populations grâce à processus graduel, qui suit une feuille de route claire et qui comprend un ensemble complet de mesures compensatoires pour les ménages à faibles revenus (FMI 2011a).

Promouvoir les droits transférables et le paiement pour les services fournis par les écosystèmes. Des instruments de marché comme des systèmes de quotas individuels ou collectifs transférables adoptés pour la pêche ou la facturation des services des écosystèmes dans les bassins hydrologiques, ont été récemment introduits sur les rives Nord et Sud de la Méditerranée. Des expériences au Nord du Maroc et dans d'autres régions confirment la possibilité de diffuser de telles innovations. De même, la GIZC, qui allie les instruments réglementaires et les droits d'aménagement transférables a été testée dans certaines zones touristiques en Méditerranée. Les résultats ont révélé qu'il s'agit des solutions prometteuses dans les situations où l'on peut s'attendre à ce que les perdants des réformes bloquent toute innovation à moins que leurs préoccupations ne soient prises en compte.

Encourager la responsabilité environnementale et sociale. Le rôle du secteur privé dans la valorisation économique des actifs environnementaux peut être stimulé par la mise en place d'incitations publiques de type réglementaires et fiscales. En même temps, la responsabilité environnementale tant des producteurs que des investisseurs doit être encouragée. De prometteuses initiatives sont actuellement expérimentées dans les pays méditerranéens comme dans d'autres pays émergents. Il apparaît ainsi que le moment peut être opportun de lancer des indices boursiers de développement durable, à l'échelle nationale et régionale, en s'appuyant sur les méthodologies des pionniers dans la région, l'Égypte et la Turquie, et d'autres régions du monde.

Modifier le comportement des consommateurs et des producteurs : promouvoir l'écolabellisation et la certification. La réglementation en matière environnementale n'est pas sans coût pour les consommateurs et les producteurs. Toutefois, il est possible de changer la perception des opérateurs privés vis-à-vis de l'arbitrage entre réglementation environnementale et bénéfiques grâce à des actions qui induisent des bénéfices sociaux et macroéconomiques. La popularité croissante de politiques mettant l'accent sur les produits « verts », en Méditerranée et ailleurs, est fondée sur la conviction qu'il est désormais possible d'obtenir une réduction de la pollution causée par l'industrie et d'autres secteurs. L'écolabellisation et la certification des produits peuvent s'avérer efficaces pour encourager une consommation responsable, en fournissant aux consommateurs des informations sur l'impact environnemental de certains produits et services. Les entreprises sont quant à elles récompensées par la reconnaissance publique, ce qui encourage d'autant plus la gestion environnementale proactive.

Chapitre 6. Conclusions et appel à l'action

Le passage à la croissance verte nécessite une combinaison de politiques qui utilisent différents composants, comme des mécanismes de prix, de tarification et d'organisation de marchés, mais également des normes et des règlements, des politiques structurelles sur l'innovation et l'industrie ainsi que des investissements. Le chapitre 6 passe en revue certains de ces éléments et identifie plusieurs opportunités permettant d'évaluer la portée de la croissance verte.

Enfin, certains principes concernant les stratégies nationales de croissance verte sont présentés. Au niveau régional, si on considère que l'économie verte peut également être une économie efficace, alors les politiques structurantes de la région méditerranéenne doivent être élaborées dans ce sens : cela est urgent, réalisable et nécessaire.

A propos du *Rapport MED 2012*

Alors que les pays semblent considérer les actions préservant l'environnement comme nécessaires à la croissance sur le long terme, les implications politiques d'une transition vers un programme de croissance verte sont moins évidentes. Le *Rapport MED 2012* « *Vers une Croissance Verte en Méditerranée* » démontre l'existence de performances environnementale, sociale et économique des actifs naturels, et de secteurs clés dans plusieurs pays riverains de la Méditerranée. Il révèle des gains à la fois environnementaux et économiques ou « co-bénéfices » dans certains secteurs, des arbitrages difficiles dans d'autres. Les auteurs fournissent également des estimations de la création brute et nette d'emplois en Méditerranée dans les 10 prochaines années par un virage vers les politiques de croissance verte. Le rapport propose un éventail d'outils politiques qui peuvent faciliter le changement vers la croissance verte et des réformes fiscales permettant la création d'emplois, des instruments basés sur le marché, une responsabilité environnementale plus grande, l'écolabel et la certification. Le rapport fait des recommandations pragmatiques à l'échelle nationale, à la fois dans le contexte de larges réformes économiques et présente une opportunité de coopération régionale entre les gouvernements et les institutions internationales pour préserver les actifs naturels menacés. Basés sur un examen d'études de cas et des meilleures pratiques, les résultats seront utiles aux décideurs politiques, aux universitaires, aux acteurs de la société civile et aux bailleurs de fonds qui souhaitent promouvoir la croissance verte, encourager une comptabilité nationale verte et contrôler des actions environnementales.

Vers une croissance verte en Méditerranée

Mise en œuvre de politiques susceptibles d'accroître la productivité des actifs naturels

« La croissance verte signifie de maintenir une vie décente, saine et productive pour nous et nos enfants ; nous vivons sur une terre empruntée aux générations futures. Rendre les droits de l'Homme plus verts est le principal objectif que nous devrions défendre mais l'emploi reste notre principal objet de préoccupation. Avec le Rapport MED 2012 nous avons des pistes pour traiter ces deux problématiques de concert. »
S.E. le Ministre Palestinien de l'Environnement, Dr Yousef Abu-Safieh

« Comme corroboration du Rapport MED 2012, le Maroc est fortement engagé dans la transition vers la croissance verte, notamment dans les secteurs mis en lumière par le rapport tels que l'énergie, l'assainissement ou traitement des déchets. Les programmes mis en place pourraient mener à la création de milliers d'emplois. »
S.E. le Ministre Marocain de l'Economie et des Finances, M. Nizar Baraka

« La protection de l'environnement et des ressources naturelles est une nécessité si nous voulons donner aux futures générations une vie meilleure. La valeur de ce rapport est de montrer que cette tâche n'est pas seulement nécessaire et possible mais aussi qu'elle produit des bénéfices économiques et crée de l'emploi. Je crois que c'est un message enthousiasmant, notamment pour les jeunes générations des pays de la rive Sud de la Méditerranée. »
M. Gerd Leipold, ancien Directeur Exécutif de Greenpeace International

CMI

Le Centre pour l'Intégration en Méditerranée est une plateforme multi-partenaire de coopération pour faciliter l'accès aux connaissances de pointe et les meilleures pratiques, tout en générant un appui auprès des institutions publiques et privées pour accroître la coopération, favoriser le développement durable et des politiques intégrées dans la région méditerranéenne. Les programmes du CMI s'efforcent de fournir des apports solides pour des choix politiques fondés sur des données et, ce faisant, contribuer à améliorer les stratégies et les actions des gouvernements, augmenter le niveau d'activités innovantes et des investissements dans la région, et de stimuler la coopération entre les pays du pourtour méditerranéen.

Contact

Centre pour l'Intégration en Méditerranée (CMI)
Villa Valmer
271 Corniche Kennedy
13007 Marseille – France
Tel. : + 33 (0)4 91 99 24 51 /56
Fax : + 33 (0)4 91 99 24 79
www.cmimarseille.org

